

ASSEMBLÉE NATIONALE

7 juillet 2017

RENFORCEMENT DU DIALOGUE SOCIAL - (N° 19)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 334

présenté par
M. Bompard

ARTICLE 5

Supprimer l'alinéa 3.

EXPOSÉ SOMMAIRE

En 2015, la France comptait près de 285 000 travailleurs détachés, soit 25 % de plus qu'en 2014. En modifiant une nouvelle fois les obligations incombant aux employeurs, risque de s'établir un régime d'exception encourageant la venue de travailleurs détachés dont les entreprises ne versent pas les cotisations en France. Un tel dispositif risque de faire s'accroître un tel mouvement de travail.